



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK



Le 25 novembre 2021

Envoyé par courriel

À toutes les parties,

Objet : Instance n° 508 – Déséquilibre de gaz/Gaz perdu et non comptabilisé

Le 10 février 2021, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) a envoyé une lettre à tous les agents de commercialisation de gaz du Nouveau-Brunswick, à Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP et à l'intervenante publique (intervenants) pour les informer de l'engagement de M. Ken Quesnelle à titre de consultant indépendant.

M. Quesnelle a été demandé de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner la méthodologie actuelle de Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP (Liberty Utilities) concernant la gestion des ajustements et des déséquilibres de gaz naturel. Il a également été demandé de faire une recommandation à la Commission pour son approbation. Le 25 octobre, M. Quesnelle a déposé son rapport intitulé "Rapport final concernant le groupe de travail sur le déséquilibre gazeux de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick" (rapport final).

Le 4 novembre, un avis a été émis à l'intention des intervenants pour les informer que la Commission procéderait à un examen de la méthode de calcul, d'attribution et de règlement financier du gaz perdu et non comptabilisé. Les intervenants ont été informés du rapport et de l'intention de la Commission de tenir une audience. Ils ont eu l'occasion de déposer des observations écrites et Liberty Utilities, New England NG Supply Limited, Park Fuels Ltd. et l'intervenante publique ont présenté des observations.

La Commission a tenu une audience virtuelle le 24 novembre. Des observations orales ont été faites par M. Quesnelle, M. Angelo Fantuz, au nom d'ECNG Energy L.P., Maître Len Hoyt, avocat de Liberty Utilities, Maître Christopher Stewart, avocat de New England NG Supply Limited, M. Matthew LeRoy, au nom de Park Fuels Ltd., Mme Sherry Duncan, au nom d'Irving Oil Marketing G.P. et d'Irving Oil Commercial G.P., et Maître Heather Black, intervenante publique (parties).

Le rapport final recommande que la Commission accepte la proposition de Liberty Utilities concernant la méthodologie de calcul et de règlement des volumes de gaz perdus et non comptabilisés (proposition de Liberty Utilities). Le rapport recommande également que la proposition de Liberty Utilities soit adoptée conformément au calendrier de mise en œuvre qu'il contient. Les parties qui ont présenté des soumissions étaient en faveur de ces recommandations.



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK



La Commission approuve la proposition et le plan de mise en œuvre de Liberty Utilities, tels que présentés dans le rapport final.

Au cours de l'audience, la Commission a été informée que des questions supplémentaires ont été soulevées au cours des discussions du groupe de travail qui n'ont pas été abordées dans la proposition de Liberty Utilities et qui restent en suspens. La Commission établira un processus distinct et fournira des directives pour traiter ces questions en suspens dans les semaines à venir.

Au nom de la Commission,

Kathleen Mitchell
Greffière en chef